



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2012

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 10 avril 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Claude CANO à Alain CACALY – Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Andrée LIGONNET – Jean-Paul MOREL à David CICALA – Isella DE MARCO à Sophie BAUDOUIN – Rahma KHADRAOUI à Christophe CASADEI – Fabienne ALPHONSINE à Thierry VACHON – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Nicole MAUCLAIR – Grégory COIN à Brigitte PIGEYRE – Véronique SORIANO à Grégory ESTREMS – Isabelle BALLETT à Stéphane JEANNET

Absents : Bénédicte KREBS – Franck FERRANTE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné

DELIB 2012.04.16 07

OBJET : Résiliation du bail emphytéotique avec ASA Irrigation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la vente par Monsieur MERARD à la commune, de la ferme des Allinges, dont fait partie la parcelle en nature d'Étang figurant au cadastre sous le numéro 303 de la section D, lieudit « Les Allinges » par acte notarié en date du 10 novembre 1995.

Par ce même acte, la commune a repris un bail emphytéotique que Monsieur MERARD avait consenti à l'association ASA IRRIGATION, afin de leur mettre à disposition les eaux de l'étang des Allinges pour permettre à cette association d'augmenter sa capacité d'irrigation pendant la période de sécheresse. Ce bail avait été signé le 15 décembre 1993, pour une durée de 99 ans. Le montant du loyer s'élevait pour l'année 2010.2011 à 85,82 euros.

En date du 8 juillet 2011, l'association ASA IRRIGATION a notifié à la commune la volonté d'abandonner ce bail et donc l'arrêt de la location.

Par conséquent, la commune a contacté le notaire de la Ville afin d'effectuer toutes les démarches nécessaire pour la résiliation du bail emphytéotique avec l'association ASA IRRIGATION.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 17 avril 2012.

Publication le 17 avril 2012.

Le Maire,

Michel BACCONNIER